

Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

SECTEUR DES QUARTIERS ORDONNANCES

ORDONNANCE SOUVERAINE
N° 4482 du 13/09/2013
Modifiée

QUARTIER DE LA ROUSSE
ZONE 1 (l'Annonciade)

PLAN DE COORDINATION

4 Plan des servitudes
et obligations

PLAN n°	Ind.
PU-C4-LRS-Z1-D	5
DATE	14/10/2013
ECHELLE	1 / 500

* NOTA : Le fond de plan topographique n'a qu'une valeur indicative.

Référence	Objet	N° indice	Date
OS n° 4482 du 13 / 09 / 2013	Emission du plan	1	14 / 10 / 2013
OS n° 4754 du 05 / 03 / 2014	Création secteur à l'étude	2	31 / 03 / 2014
OS n° 5267 du 26 / 03 / 2015	Création secteur à l'étude	2	07 / 04 / 2015
OS n° 6873 du 29 / 03 / 2018	Création secteur à l'étude : 8 av de l'Annonciade	3	13 / 04 / 2018
OS n° 8970 du 09 / 12 / 2021	Villa Les Lierres / Nathalie	4	03 / 01 / 2022
OS n° 9390 du 29 / 07 / 2022	Larvotto Supérieur	5	12 / 08 / 2022

LEGENDE

LIMITE ENTRE QUARTIERS

LIMITE ENTRE ZONES

SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC OU EMPRISE
GREVÉE D'UNE SERVITUDE D'USAGE PUBLIC

ASCENSEUR PUBLIC OU A USAGE PUBLIC (Emplacement de principe)

LIAISON PIETONNE PUBLIQUE OU A USAGE PUBLIC (Emplacement de principe)

SECTEUR A L'ETUDE

